

**« AFFICHAGE OBLIGATOIRE »
POUR LES ENTREPRENEURS**

Toute personne choisissant de créer une activité professionnelle doit effectuer une déclaration afin d'obtenir un numéro SIRET, sésame à toutes les formalités et communications.

Ces nouveaux professionnels intéressent forcément certaines activités (banques, assurances entre autres) mais aussi certaines sociétés qui vont surfer sur le thème des formalités obligatoires.

Ainsi, un correspondant du **Réseau anti-arnaques** indique avoir obtenu son numéro **SIRET** par un courrier postal de l'**INSEE**. Une semaine plus tard, il recevait déjà un autre courrier à l'en-tête « **AFFICHAGE OBLIGATOIRE.** »

Deux informations attirent son attention :

- un rappel d'articles du Code du travail prévoyant « des peines de 450 à 10 000 € pour défaut d'affichage » ;
- un montant de 189,60 € à régler sous huit jours avec un libellé « commande d'affichages obligatoires. »

La lecture d'un paragraphe rédigé en caractères microscopiques précise qu'il s'agit d'une « offre facultative commercialisée par la **SARL EURO SERVICES AFFICHAGE OBLIGATOIRE.** »

La société **EURO SERVICES**, au capital social de 100 €, est de création récente (28 novembre 2023). Elle exploite une enseigne commerciale **KNIGHT SERVICE** ainsi qu'un nom commercial « **AFFICHAGE OBLIGATOIRE** ». Son objectif est bien évidemment de provoquer une confusion chez le professionnel fraîchement immatriculé afin de lui proposer des prestations le plus souvent disponibles gratuitement sur le marché.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Expéditeur: AFFICHAGE OBLIGATOIRE 60 RUE FRANÇOIS PREMIER 75008 PARIS info@affichage-obligatoire.info	2024/01/28.		
Identification entreprise			
92456			
Le Code du Travail prévoit des peines allant de 450 à 10 000 euros d'amende pour défaut d'affichage (hors récidive) et jusqu'à 37 500 euros d'amende et une condamnation d'un an de prison en cas de récidive. Articles D4711-1, L1132-3, R4227-34 à R4227-38, L3171-1, D3171-22, D3171-3, D3141-6, D3141-28, R4121-1 L2262-5 et R2262-1 à R2262-3, L1152-4, L1152-5, L1142-6, R3512-2 et L3513-6 et L2142-3 et suivants à R4121-4, du Code du Travail Et du Code de la santé publique			
INFORMATIONS ENTREPRISE			
Forme juridique: 1000	 affichage-obligatoire.info		
Dénomination: T			
Adresse:			
RSC: 92456			
APE CODE: 47.99A			
PAIEMENT		MONTANT	
Par CB	https://affichage-obligatoire.info	Désignation:	Affichage Obligatoire:
	REF : 2024/01/28/	PRIX:	189,60 €
Par Chèque	Retourner la présente souscription avec son règlement l'adresse suivante:	Règlement:	CB ou Chèque
	AFFICHAGE OBLIGATOIRE 60 RUE FRANÇOIS PREMIER 75008 PARIS	Chèque à l'ordre de AFFICHAGE OBLIGATOIRE	
		Délai d'expédition:	Sous 8 jours
Par virement bancaire: IBAN: FR76 2823 3000 0165 1849 0225 262 BIC: REVOFRP2 (référence: 2024/01/28/)			
Nom:	SIGNATURE		
Email Obligatoire:			
Fait à:			
Le:	COMMANDE D'AFFICHAGES OBLIGATOIRE		
<small>En signant la présente souscription, Je certifie l'exactitude des renseignements présentés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des conditions générales de vente figurant sur https://www.affichage-obligatoire.info. Offre facultative, commercialisée par La sarl euro services Affichage Obligatoire RCS 980 608 145 PARIS, Société de droit privé. Vérifier vos obligations d'affichage obligatoire sur: https://entreprise.service-public.fr/vosdroits/F23106</small>			